



PRÉFECTURE DES YVELINES
PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

AVIS

Par arrêté inter-préfectoral n° 2018170-0001 du 19 juin 2018 les préfets des Yvelines et de l'Essonne ont suspendu pour une durée maximale de 6 mois, **l'enquête publique relative au plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallan** dans les communes de Guyancourt, Buc, les Loges-en-Josas et Jouy-en-Josas dans les Yvelines et Bièvres, Verrières-le-Buisson, Igny, Vauhallan et Massy dans l'Essonne.

A l'issue de la période de suspension, l'enquête publique ouverte le 11 juin 2018 est close.

Des études complémentaires à l'élaboration du PPRI sont en cours dans le cadre d'une nouvelle enquête publique qui sera prochainement lancée.

Le présent avis sera affiché sur les panneaux d'affichage des communes précitées, affichage certifié par les maires, publié dans deux journaux habilités à recevoir les annonces légales et judiciaires dans les départements des Yvelines et de l'Essonne.

Préfecture de l'Essonne
DCPPAT

14 JAN. 2019